

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Informations sur la prochaine séance du conseil et de l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023

Saint-Raymond, le 7 décembre 2020 – Étant donné les mesures liées à la COVID-19, **la prochaine séance du conseil ainsi que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget, fixées au lundi 14 décembre, se dérouleront à huis clos.** Par conséquent, les citoyens ne pourront pas avoir accès à la salle du conseil située à la maison de la Justice. Il sera cependant possible de suivre la séance en direct par l'entremise de divers moyens de communication.

Séance extraordinaire pour l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations

Le conseil tiendra une séance extraordinaire ce lundi 14 décembre, à 19h30, afin d'adopter le budget 2021 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023. La séance ordinaire du conseil municipal suivra immédiatement après la levée de la séance d'adoption du budget. Les ordres du jour de ces séances seront disponibles sur le site web de la Ville, dès le vendredi précédant les séances : <http://villesaintraymond.com/ville/conseil-municipal/ordres-du-jour-et-proces-verbaux/>.

Horaire de la prochaine séance, 14 décembre 2020 :

- **19H30** : adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations.
- La séance extraordinaire sera suivie immédiatement par la séance ordinaire du conseil municipal.

Moyens pour visionner la séance du conseil en direct :

- **CJSR** : pour les abonnés de DéryTelecom, séance en direct aux postes 103 et 703.
- **Facebook** : <https://www.facebook.com/villesaintraymond>
- **Site web de la Ville** (onglet Webdiffusion – Séances du conseil) :
<http://villesaintraymond.com/webdiffusion-seances-du-conseil-municipal/>

Moyens pour visionner la séance du conseil en différé :

- **CJSR** : pour abonnés de DéryTelecom, ils peuvent regarder la séance en rediffusion sur les canaux 103 et 703 le jeudi soir de la même semaine que s’est tenue la séance.
- **Web** : sur le site web de la Ville, sous l’onglet [Webdiffusion – Séances du conseil](#).

Faites parvenir vos questions par courriel ou par téléphone : puisque la séance du conseil se tiendra à huis clos et que les périodes de questions ne peuvent se tenir comme à l’habitude, les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions par courriel à la Ville, au info@villesaintraymond.com, ou par téléphone au 418 337-2202. Les réponses seront données lors de la période habituelle de questions qui se tient en début de la séance ordinaire.

-30-

Source :

Direction générale

418 337-2202

www.villesaintraymond.com